



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 29 septembre 2023

N° CS_2023_09_5

Objet : **DESIGNATION D'UN MEMBRE AU BUREAU SYNDICAL**

Date de convocation : **vendredi 15 septembre 2023**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 29 septembre 2023**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur GUICHARD Rida, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le nombre de Vice-Présidents et de membres fixés par l'organe délibérant du SITIV ;

Vu la délibération 2023_053 de la ville de Rive-de-Gier portant modification des représentations au sein des organismes extérieurs ci-annexée ;

Considérant que Monsieur Pierre-Alain MILLET, Président du SITIV, rappelle à l'assemblée que la désignation des membres se fait à bulletin secret ;

Considérant que l'assemblée vote à l'unanimité pour une procédure de désignation à main levée ;

M. Rida Guichard étant seul candidat en tant que 2ème membre du bureau en remplacement de M. D.Lefort pour représenter la commune de Rive-de-Gier ;

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- De désigner deuxième membre du bureau syndical M. Rida Guichard.

CS_2023_09_5

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 069-256910183-20230929-CS_2023_09_5-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-256910183-20230929-CS_2023_09_5-DE